

par André BORD

Nos recherches sur *Pascal et Jean de la Croix* nous ont amené à nous interroger au sujet des rapports entre Port-Royal et le Carmel, et la matière est tellement abondante que nous nous y sommes attardé. Nous grouperons aujourd'hui nos réflexions autour de cinq personnes : Jansénius, la Mère Angélique, Saint-Cyran, Arnauld, Nicole. Nous passerons sous silence, avec regret bien sûr, les rapports des Pascal avec le Carmel, et nous évoquerons seulement ces hommes, ces femmes, qui fréquentent à la fois, sans aucune gêne, et Port-Royal et le Carmel : les Marillac, les Luynes, les Liancourt, les Longueville, les oratoriens, Ph. de Champaigne, Madame de Sablé, etc.

Jansénius demandait à Saint-Cyran d'intéresser à son entreprise une société d'hommes. Qu'elle fût celle des carmes déchaussés, le P. Jean-Marie de l'Enfant-Jésus l'affirme, s'appuyant sur la lettre du 2 juin 1623 de Jansénius à Saint-Cyran (1) : les déchaux « sont étranges quand ils épousent quelque affaire. Et juge par là que ce ne serait pas peu de chose, si Pilmot [la vraie doctrine de la grâce] fût secondé par quelque compagnie semblable, car étant embarqués, ils passent toutes les bornes *pro* ou contre » (2). Jansénius a remarqué l'opiniâtreté des déchaux, il souhaite une telle pugnacité au service de Pilmot ; il ne dit pas qu'il pense engager un ordre religieux et précisément les carmes avec lesquels il est plutôt en conflit. Il compte sur l'Oratoire, qui à ses yeux présente justement l'avantage de n'être pas un ordre religieux (3).

Jansénius et Saint-Cyran sont en conflit avec les cannes déchaussés. Pourquoi ? Bérulle eut le mérite de ramener six carmélites espagnoles en France et de favoriser l'expansion du Carmel (4). Mais, tout de suite, ce fut une série de différends : conflit avec les carmélites espagnoles, conflit avec les autres visiteurs, conflit avec les carmes. C'est que Bérulle, nommé visiteur — avec Duval et Gallement —, le resta après l'arrivée des déchaux en France et obtint même de Rome, le 17 avril 1614, d'être nommé à vie supérieur et visiteur du Carmel, non seulement pour lui, mais aussi pour ses successeurs au supérieurat de l'Oratoire (5). C'est que Bérulle voulut introduire pour les carmélites un quatrième vœu, celui de servitude à la Vierge. C'est que, ayant fait sa propre synthèse doctrinale, Bérulle, malgré son admiration pour les écrits de Jean de la Croix, n'adopta jamais l'enseignement des grands maîtres du Carmel réformé (6). Le conflit avec les déchaux devint violent quand des carmélites de Bordeaux et de Saintes, au nom des constitutions thérésiennes, réclamèrent le gouvernement carme (7). Bérulle l'emportant à Rome, elles n'eurent d'autre issue que de s'exiler aux Pays-Bas (8). Alors les déchaux attaquèrent Bérulle (9).

Dans ce conflit, les jésuites, jaloux de l'Oratoire, prennent le parti des carmes (10) ; Saint-Cyran, celui de son maître Bérulle (11). N'y a-t-il pas là une origine de l'opposition entre les jésuites et Port-Royal d'une part, entre le pouvoir et Port-Royal d'autre part, Richelieu ayant, à la mort de Bérulle quasi disgrâcié (1629), reporté son ire à l'égard du parti dévot sur Saint-Cyran son disciple (12) ?

Aux Pays-Bas, c'est un conflit inverse : toujours au nom de leurs constitutions primitives, les carmélites réclament la liberté du choix des confesseurs, refusée par les carmes sous la direction desquels elles se trouvent. Jansénius soutient les religieuses. Sollicité par elles pour prêcher, il réclame des sermons à Saint-Cyran (13).

Quand, par sa réussite, Saint-Cyran eut attiré la persécution, on essaya de mobiliser le Carmel contre lui. L'abbé de Prières (14) intervient chez les carmes déchaussés, spécialement auprès du P. Séraphin de Saint-François, confesseur du chancelier Séguier (15). La Mère Jeanne (Séguier), influencée également, souhaitait aussi avoir dans le Carmel de Pontoise, dont elle était prieure, Mademoiselle de Ligni, sa nièce, postu-

lante à la Maison du Saint-Sacrement ; plus radicalement, elle souhaitait que cette maison ne s'établît point. La Mère Jeanne faisait pression sur ses frères, l'un évêque d'Auxerre, l'autre chancelier. L'évêque défendit à sa nièce Mademoiselle de Ligni de voir Saint-Cyran, dont la doctrine était « dangereuse » ; le chancelier annonça que si Saint-Cyran continuait à aller au Saint-Sacrement, il en retirerait sa nièce. Saint-Cyran cessa d'y aller en août 1636 (16).

Il n'empêche que le 1^{er} août 1640 Saint-Cyran, écrivant à Arnauld d'Andilly, lui demande qu'on fasse prier, en particulier les carmes déchaussés de Charenton, pour un nouveau pénitent, le duc de Liancourt (17).

Nous nous demandons même si des relations entre les jansénistes et les carmes déchaussés ne sont pas confirmées par la rapidité d'une décision. Le 24 avril 1646, au lendemain de la condamnation de *YAugustinus* par le Saint-Siège, le chapitre des carmes déchaux de la province de Paris défendit à ceux-ci de suivre la doctrine de Jansénius. La réplique des jansénistes fut sarcastique, reprochant aux capitulants « de ne savoir pas mieux ce qu'ils disaient que ce qu'enseignait Jansénius (18). Si les déchaux étaient des premiers à marquer leurs distances, cette promptitude ne veut-elle pas faire oublier des relations antérieures (19) ?

Par la suite, on voit rarement des déchaux lutter effectivement contre Port-Royal ; par contre, de bonnes relations sont souvent attestées. En 1652, à Rome, M. de Saint-Amour, défenseur de Port-Royal, est en relation suivie avec les déchaux : en septembre, l'un d'eux lui apprend que M. Olier avait sollicité du couvent carme de Paris que l'on souscrivît contre les « propositions », et que les pères ne l'avaient pas voulu faire (20).

En 1657, à Clermont-Ferrand, c'est un carme, le P. Séraphin de Sainte-Thérèse qui prend la défense de Florin Périer contre les sulpiciens : il est vrai que ce religieux, nous l'avons découvert, est un cousin des Pascal (21).

Pour le carême 1661, Bossuet prêche au carmel de la rue Saint-Jacques. Les Messieurs de Port-Royal y sont assidus, eux qui ne désirent point se multiplier, mais conserver la pureté de l'esprit dans le petit nombre, selon la conduite excellente de sainte Thérèse (22).

La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire des œuvres de sainte Thérèse (23), traduites par Arnauld d'Andilly, sur lequel on lit cet envoi autographe : « Je prie les Révérends Pères Déchaussés du Monastère de Paris de recevoir ce livre d'aussi bon cœur que je leur donne, et de prier Dieu pour moi. Arnauld d'Andilly » (24).

Les décrets capitulaires des déchaux nous semblent surtout formels (25) et les prises de position officielles n'empêchent pas les relations amicales.

En 1610, pour aider Angélique en proie à une crise de conscience, le P. Archange de Pembroke propose plusieurs prêtres.

Thomas Gallot, théologal, va assister Angélique mais aussi donner une formation aux religieuses. Il demandera d'être entermé à Port-Royal. Or Gallot était confesseur des carmélites et lié à Madame Acarie.

Vint également Dom Eustache de Saint-Paul Asseline, feuillant, également de l'entourage de Madame Acarie (26).

Vers 1614, c'est le célèbre docteur en Sorbonne André Duval, l'un des trois visiteurs des carmélites ; il sera fort ami d'Angélique (27).

De 1625 à 1633, l'influence qui prévaut, c'est l'Oratoire : Condren, Desmarests, parfois Bérulle... (28). Et l'on connaît le lien de l'Oratoire avec le Carmel.

Le 24 février 1618, Angélique, allant à Maubuisson, passe par le carmel de Pontoise « pour voir la bonne Madame Acarie... dont j'avais ouï fort parler et que je n'avais jamais vue. Mais elle avait reçu l'extrême-onction, et je ne pus la voir » (29).

Peu après la mort de Madame Acarie, Angélique repasse par ce carmel (30). Mutuelles confidences. Les carmélites disent la « déviation » de Bérulle, son éclat au parloir avec sa cousine, Madame Acarie ; sa divergence d'avec Duval ; et pourtant, les carmélites de Pontoise ne veulent pas se mettre sous l'obédience des carmes. Angélique leur conseille la juridiction de l'évêque ; à son tour elle livre son désarroi. Les carmélites voudraient l'attirer dans leur ordre ; mais elle souhaite un monastère aimé de Dieu et inconnu des hommes (31).

Quand sa première profession fut déclarée nulle, Angélique désira quitter les charges et même Port-Royal (32) ; elle envisagea, entre autres, le Carmel. Celui de France ayant trop

d'éclat, « J'ai écrit... à la Mère Anne de Saint-Barthélemy, supérieure des carmélites de Flandres, pour être sœur converse... et j'en ai reçu réponse » (33).

Malgré elle responsable de Port-Royal, et alors toute au monastère, elle défend ses postulantes contre la « tentation » d'aller ailleurs. Sa propre sœur voulant se faire carmélite, Angélique eut grand peur qu'elle n'échappât à Port-Royal. Leur père étant intervenu (34), sa sœur se rendit sans peine (35) et devint, à Port-Royal, Anne Eugénie de l'Incarnation.

Les relations d'Angélique avec le Carmel n'en subsistent pas moins. En 1625, la Mère Angélique fonde Port-Royal de Paris, qui n'est séparé du Carmel de la rue Saint-Jacques que par la rue de la Bourbe. La Mère Madeleine de Saint-Joseph, première prieure française du Carmel, qui eut une grande influence sur les carmels français et détermina Pavillon à accepter l'épiscopat (36), estimait Angélique. En avril 1626, elle conseillait à Madame du Fargis de donner à Angélique Henriette, âgée de sept ans, que sa mère voulait mettre aux carmélites (37) et qui, devenue Marie de Sainte-Madeleine, sera plus tard abbesse de Port-Royal.

En mai 1626, Angélique vint chercher les religieuses qu'elle avait laissées aux Champs. Zamet désira qu'Angélique passât par les carmélites de la rue Saint-Jacques, qui la reçurent depuis six heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Tous admiraient Angélique, réformatrice de Port-Royal et de Maubuisson (38). Les carmélites la considéraient comme une nouvelle Mère Thérèse : elle lui ressemblait d'esprit et de visage (39). Angélique et Madeleine échangent leurs difficultés, nouent une étroite amitié. Madeleine se plaint que l'on multiplie trop les carmels ; elle est d'accord : la juridiction des moines est la ruine des Religions de filles ; si le procès contre les déchaux avait été perdu, elle se serait retirée à Port-Royal. Au retour, Angélique repasse au carmel et y demeure jusqu'au soir (40). Madeleine et Angélique s'estiment et chacune estime l'Ordre de l'autre : Angélique a envisagé d'entrer au Carmel, et Madeleine à Port-Royal (41).

Angélique, très liée aussi avec Marie de Jésus (41 bis), emprunta aux carmélites la forme du voile et de la guimpe sous le scapulaire, car elle les avait trouvés plus simples. Elle éta-

blit des récréations deux fois le jour comme aux carmélites, que M. de Langres voulait qu'on prît pour modèles (42).

Saint-Cyran semble freiner cette influence ; il donne à Mère Geneviève de Saint-Augustin, abbesse de Port-Royal en 1632, la règle de saint Benoît et lui dit qu'il la fallait observer sans y mêler rien de celle des carmélites (43). Alors Angélique dira : « Si les carmélites ont plus de diversité, plus d'austérité mais aussi des récréations..., les filles de saint Bernard... doivent veiller à l'uniformité » (44).

Les affaires de l'Institut du Saint-Sacrement et du Chapelet secret sont une preuve de ces relations amicales qu'elles vont assombrir (45). Tous les fondateurs de l'Institut sont en relation avec Madeleine de Saint-Joseph (46). Le Chapelet secret du Saint-Sacrement, rédigé à la fin de 1626 par la Mère Agnès de Port-Royal sur Tordre du P. de Condren et communiqué seulement à sept ou huit personnes de l'extérieur, est confié à Marie de Jésus (Nau), sous-prieure du carmel de la rue Chapon. Zamet voulait en faire la supérieure de l'Institut du Saint-Sacrement ; elle semble adhérer au projet : elle conseille à une dame de donner 18.000 livres au nouvel Institut et non pas au Carmel (47).

On trouvera développées ailleurs (48) les conséquences : sanctions infligées à Marie de Jésus par Bérulle ; rejet du Carmel de Zamet par la prieure ; opposition de l'évêque de Sens (Bellegarde) à Zamet et à l'Institut du Saint-Sacrement, obtenant le 18 juin 1633 une censure de huit docteurs de Sorbonne signée Duval ; Saint-Cyran, lié aux oratoriens, prenant la défense du Chapelet secret, introduit à cette occasion à l'Institut du Saint-Sacrement, puis à Port-Royal, d'où il évincera Zamet, ce qui déclenchera la persécution contre lui ; le Carmel opposé à l'Institut à cause du conflit avec Zamet et aussi sans doute de sa jalousie à l'égard de l'Institut naissant.

D'ailleurs l'admiration d'Angélique pour ses trop proches voisines, les carmélites, comporte des restrictions.

Angélique leur reproche d'abord leur facilité à admettre les phénomènes extraordinaires. En 1654, elle craint que ses religieuses ne la traitent de sainte comme les carmélites traitent la Mère Madeleine, quoiqu'elles n'en aient aucun sujet, Angélique ne jouissant point de visions ou d'extases comme Madeleine. Sous couleur d'humilité, n'y a-t-il pas là une critique ? Angélique désire « s'éloigner de ces voies éminentes et sublimes, craignant

l'égarement et l'illusion » (49). Et en cela elle est bien dans la ligne de saint Jean de la Croix.

Le second grief est la richesse du carmel de la rue Saint-Jacques. Plus austères dans leur « manger » que les filles de Port-Royal, auprès de qui elles sont venues mendier en hiver des citrouilles et des sirops (50), les carmélites cependant font exécuter nombre de tableaux précieux (51). Leurs parements d'autel, leur linge d'église montent à des sommes immenses. Leurs ermitages sont des grottes splendides (52). Sainte Thérèse a-t-elle vécu ainsi, elle qui n'aimait point les beaux et magnifiques monastères : « Je déplore leur excès en ce point, les honorant au reste pour leurs austérités et leur discipline » (53).

En troisième lieu, Angélique déplore que la réputation des carmélites porte les filles de la Cour et du grand monde à y entrer. « Elle servent souvent à relâcher l'esprit... Grâce à Dieu, nous n'en avons aucune à Port-Royal... » (57).

Enfin, Angélique reproche au Carmel son trop grand intérêt pour les dots, elle qui reçut quarante filles sans en demander (55). Refuser une postulante parce qu'elle n'apporte rien est contraire à l'enseignement de sainte Thérèse (56), contraire à l'exemple de Madame Acarie (57).

Que faut-il penser de ces critiques ? Elles ne visent pas le Carmel, mais tel carmel dont Angélique a perçu les défauts. Encore faudrait-il sans doute apporter des rectifications.

Réformatrice, tous les religieux appellent Angélique la Thérèse de l'ordre de Citeaux (58). A Port-Royal, on lit ses œuvres traduites par Arnauld d'Andilly (59). L'oraison s'y fait selon la méthode de sainte Thérèse (60). En juillet 1655, à Gif, Angélique fait deux conférences et lit à chaque sœur une sentence thérésienne (61). Pour préparer la petite Françoise de Bernières à la communion, elle dit : « Priez la Sainte Vierge, votre saint Ange, saint François et sainte Thérèse » (62). La cellule de Mère Agnès, à Port-Royal, porte le nom de Thérèse (63). Une fille d'Arnauld d'Andilly, à Port-Royal, s'appelle : Marie Angélique de Sainte-Thérèse (64).

Quand commencent les persécutions, Angélique, comme Arnauld, comme Pascal, ne peut s'empêcher de les comparer à celles essuyées par Thérèse. Que Dieu inspire au roi ce qu'il inspira à son aïeul Philippe II pour tirer Thérèse de sa grande persécution (65). M. Le Maître, pour la consoler, lui conseille de

relire la persécution cruelle de Thérèse, qui fut emprisonnée dans un monastère, qui vit ses religieux chassés et fouettés (en particulier Jean de la Croix) ; qui se vit décriée comme une démoniaque... par des religieux,... le Nonce..., et plusieurs prélats. Angélique répond que Thérèse se réjouissait car c'était seulement son Ordre qui était persécuté, mais Port-Royal souffre car c'est la vérité qui est attaquée. « Mais comme nous avons sujet d'être plus tristes que sainte Thérèse, nous avons aussi sujet de nous réjouir comme elle, en souffrant injustement, et d'espérer encore plus qu'elle que Dieu nous assistera, parce que l'honneur de la vérité lui est encore plus précieux que celui de ses servantes » (66).

La sympathie entre le Carmel et Port-Royal demeurera. Quand les religieuses seront dispersées, alors que la Visitation les reçoit et les persécute selon le désir de l'archevêque (67), le Carmel ne voudra pas leur offrir une « rude captivité » (68). Par ailleurs Hecquet, médecin de Port-Royal, passera la fin de sa vie chez les carmélites.

Saint-Cyran a le même culte pour sainte Thérèse (69) ; on trouve chez lui des expressions de celle-ci : « fille de l'Eglise » (70), « Toute maison doit être considérée comme une *hôtellerie* » (71).

Quand il parle des sécheresses, note Augustin Gazier, Saint-Cyran fait songer à Jean de la Croix (72). Et à plusieurs reprises Jean Orcibal, étudiant la spiritualité de Saint-Cyran, note les similitudes (73) avec le docteur mystique, mais il refuse d'y voir une influence (74), car, dit-il, elle « ne se faisait pas encore sentir » (75). Nous ne comprenons pas ce refus. Alors que Saint-Cyran a beaucoup de lectures et une prodigieuse érudition (76), pourquoi n'aurait-il pas lu les traductions de Jean de la Croix par René Gaultier, qui datent de 1621 et 1622 (77) ? D'autant plus qu'il connaît les déchaux et les estime pour leur « vie sainte et austère » (78). Il leur envoie des novices, il réclame leur prière (78 bis).

Quelques exemples de cette influence rapide. Des textes de Jean de la Croix se trouvaient dans l'opuscule des Constitutions de Madame Acarie, morte en 1618 (79). A Rouen, en 1629, la doctrine sanjuaniste est présente au troisième an des PP. jésuites Surin et Rigoleuc, sous la conduite du P. Lallemand ; mais Surin y avait été initié bien plus tôt, à Bordeaux, avant 1616 (80). —

L'œuvre de J.-P. Camus, évêque de Belley, fait plusieurs fois référence à Jean de la Croix (81) ; dès 1624, il en conseille la lecture (82) —. On trouve une traduction à Bordeaux avant 1618 et le premier carme français, un Bordelais, écrit en 1612 un ouvrage : *Canticorum Spiritualium S. Joannis a Cruce*. Les œuvres de Jean de la Croix sont à Maubuisson avant 1639.

Si Saint-Cyran, selon Orcibal, « annonce les théories ultérieures de l'inconscient en y joignant les désirs invisibles et insensibles cachés dans les replis de l'âme » (83), ne trouve-t-il pas cette notion chez Jean de la Croix, dont les analyses font parfois songer à la psychanalyse : « Dieu se sert de cette... cure pour guérir l'âme..., faire sortir au jour toutes ses infirmités, les mettant en état d'être guéries, et les lui proposant devant les yeux pour les reconnaître » (84).

Arnauld se réfère à André Duval, théologien incontesté et visiteur du Carmel (85) ; il se réfère à Madame Acarie (86), aux carmes déchaussés, à Jean de la Croix, et constamment à Thérèse. Il s'en remet à la sainte d'Avila soit pour la spiritualité, soit pour justifier une conduite. Concernant la prédication, la pénitence, les confessions mal faites, la communion, la dévotion au Saint-Sacrement, nous avons neuf pages de citations de Thérèse (t. 28, 445-454).

Pourquoi désapprouver les traductions des Pères en langue vulgaire ? Ce sont les épîtres de saint Jérôme, en espagnol, qui ont fait revivre en Thérèse l'esprit de piété. Ce sont surtout les *Confessions*, en espagnol, qui ont profondément remué son âme. Alors pourquoi avoir mis à l'*Index* les *Provinciales* parce qu'écrites en français (87) ?

Arnauld se réclame de l'autorité de Thérèse pour justifier la conduite de Palafox (88), pour défendre celle de Port-Royal (89). En 1655, il fait l'éloge des religieuses de Port-Royal, en les comparant à Thérèse : le mérite de sa vertu était d'autant plus grand aux yeux de Dieu qu'elle était plus minée de réputation aux yeux des hommes (90). « Il y a eu des temps dans la vie de Thérèse, qui a été l'ornement de ces derniers siècles, où elle a été encore plus décriée que ces vierges (de Port-Royal), puisqu'elle l'a été touchant la foi mais aussi touchant les mœurs. Plusieurs l'ont cru possédée du diable, on la décriait publiquement dans les chaires, l'Inquisition fit informer contre elle et ses filles, ses livres furent saisis, le Nonce la traita de femme inquiète et de

coureuse » (91). Il n'y a guère de religieuses qui aient eu autant de vertu et de piété que ses premières filles. Néanmoins Dieu a permis qu'elles aient été engagées à signer des choses fausses et désavantageuses à leur propre mère : quoi d'étonnant si, à Port-Royal, quelques-unes se sont laissé persuader de signer (92) ?

Le 7 août 1661, Arnauld écrit à Mère Agnès (Angélique est morte la veille) : « regretter de ne plus avoir sa conduite, c'est la même chose que si les carmélites regrettaient présentement de n'avoir plus celle de sainte Thérèse » (93).

Thérèse souhaitait un confesseur « vraiment savant », les « demi-savants » font « grand tort » ; il vaut « mieux pas du tout de science qu'un peu » (94). On « peut voir par les *Méditations* de sainte Thérèse sur la communion ce que ressentent les bonnes âmes... quand elles s'approchent de cet adorable mystère » (95).

Arnauld considère Thérèse surtout comme une grande maîtresse de vie spirituelle. Il invite le docteur Le Moine à l'écouter (96) ; à Mademoiselle de Buzanval, le 19 septembre 1653, il conseille les *Méditations sur le Pater* comme sujet d'oraison chaque jour (97) ; le 28 mai 1657, il envoie à une religieuse de Port-Royal une pensée de Thérèse propre à la fortifier contre ses troubles (98) ; le 14 novembre 1667, il écrit à Jacqueline Périer : « Je me réjouis de votre don à Dieu... je vous mettrai sous la protection de sainte Thérèse... » (99). Les œuvres de Thérèse sont d'un caractère qui rappelle *l'Imitation* : « On y voit partout des étincelles de ce feu divin dont elle était embrasée. Son amour y parle plus que son esprit ; et le succès merveilleux de cette... réforme que l'esprit de Dieu lui avait fait entreprendre contre toute apparence humaine... » (100).

Arnauld rappelle que la grâce découvre en nous nos misères. « La lumière de la grâce, qui comme un rayon de soleil, dit sainte Thérèse, découvre les moindres impuretés de l'âme, comme l'autre les moindres ordures de l'air, et représente comme des montagnes à un cœur tout contrit et humilié ce qui paraissait auparavant comme des atomes... » (101).

Arnauld fait plusieurs fois allusion aux carmes déchaux : « Le scandale des monastères a été changé en sujet d'édification par la réformation des anciens ordres... des capucins, des carmes déchaussés... » (102). Le Nonce « entreprit d'abattre... le

nouvel édifice des déchaux, bannissant les uns, emprisonnant les autres » (103) ; allusion au cachot de Jean de la Croix, dont Amauld connaît les écrits. « Comme il y a une lumière de piété différente de la lumière de science, et sans comparaison plus haute et plus divine, il ne faut pas trouver étrange qu'il y ait un langage de la piété différent du langage de la science, qui est souvent [ce langage de la piété]... inconnu aux savants... » (104). « Et ainsi ce qui est arrivé aux ouvrages très pieux de Taulère et de Rusbroch..., aux *Exercices* de saint Ignace, aux livres du B. Jean de la Croix, ... et aux *Pratiques de dévotion* de M. le cardinal de Bérulle, arriva à l'Écrit spirituel de cette religieuse » (105). Il s'agit du *Chapelet secret du Saint-Sacrement*.

Pour finir, quelques mots trop rapides sur Nicole. Dans le *Traité de l'oraison*, auquel il se met dès 1658, Nicole, « l'anti-mystique » selon Bremond, se réfère à sainte Thérèse dès la préface et ailleurs également (106). Il annonce qu'il va réserver à Jean de la Croix tout le dernier chapitre. Leçon fort utile encore de nos jours, il met en garde : la sécheresse, les délaissements, les nuits, la mort dont parlent les théologiens mystiques ne sont ni le but, ni la perfection, mais seulement des moyens d'y arriver, « comme nous le ferons voir en examinant les sentiments du P. Jean de la Croix ». Le dernier chapitre est effectivement intitulé : « Que la doctrine du P. Jean de la Croix ne prouve nullement que l'insensibilité soit l'état le plus estimable de l'âme » (107). Voici un court passage de ce chapitre : « Jean de la Croix considère cette nuit comme une voie de purification et de purgation, et non comme une voie de perfection. C'est... le chemin par lequel on arrive à l'union avec Dieu, mais ce n'est pas l'union avec Dieu, mais ce n'est pas l'union... Dieu ne s'en sert que pour la purifier [l'âme] des défauts qui la rendent indigne d'être unie à Lui. Il ne prétend nullement aussi que les âmes doivent désirer d'y demeurer... ».

Dans *Les Visionnaires* (108), également, Nicole reprend des expressions de Desmarests de Saint-Sorlin empruntées à Jean de la Croix.

Nicole ne critique jamais ni Thérèse, ni Jean de la Croix, qui pour lui font autorité en matière d'oraison et de mystique ; il dénonce certains de leurs imitateurs qui s'imaginent être arrivés à leur niveau parce qu'ils les ont lus. Il n'est pas « antimys-

tique ». Il s'en prend aux caricatures de la mystique et à ses déviations ; et ses commentaires de Jean de la Croix nous paraissent fort justes. Voici d'ailleurs ce qu'en dit le carme déchaussé Dosithée de Saint-Alexis en 1727 : « ... comme M. Nicole a pleinement satisfait à cette difficulté..., je me contenterai de rapporter ici les paroles de ce savant auteur » (109).

La pensée de sainte Thérèse est donc souvent présente à Port-Royal. La doctrine de Jean de la Croix, souterraine, n'est pas absente.

NOTES

(1) *Etudes carmélitaines*, 1935, p. 41.

(2) Orcibal, *Correspondance de Jansénius*, p. 217. Il s'agit des déchaux de Flandres.

(3) *Ibid.*, p. 337, 353, 359. En 1630, la journée des dupes et la rupture avec Condren ruinent cet espoir. Si Saint-Cyran méprise les réguliers, c'est à cause de leur relâchement : il favorise les congrégations naissantes ou réformées.

(4) Surtout grâce à l'aide réciproque de l'Oratoire et du Carmel.

(5) P. Cochois, *Bérulle et l'école française*, p. 34, 35, 39, 40. François de Ste-Marie, *Histoire générale des carmes déchaussés*, p. 170.

(6) A. Vermeylen, *Sainte Thérèse en France au XVII^e siècle*, p. 268-279.

(7) Cochois, p. 3840.

(8) *Chroniques carmélitaines*, II, p. 440.

(9) Ils l'accusent d'hérésie et leur campagne réussit à tarir le recrutement de l'Oratoire. Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 11.

(10) *Ibid.*, p. 12.

(11) Le 30 oct. 1620, il donne une habile approbation des «vœux de servitude », obtient celle de Jansénius, et même son approbation des *Grandeurs de Jésus*, de Bérulle, sans que Jansénius l'ait lu. Orcibal, *Corresp. de Jansén.*, p. 147.

(12) R. Mousnier, *Paris, capitale...*, p. 46.

(13) 2 fév. 1629. Orcibal, *Corr. Jans.*, p. 156, 171, 174, 217-224, 234, 421, 423, 584.

(14) Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 25.

(15) *Mém. Utrecht*, I, p. 446447. Orcibal, *Saint-Cyran et le jans.*, p. 24-25.

- (16) *Mém. Utrecht*, I, p. 454, 455.
- (17) A. Bames, *Lettres inéd. de ...S.-C.*, p. 251. *Lettres chrétiennes*, LU et LXXI.
- (18) Louis de Ste-Thérèse, *Annales carmes*, p. 475. Gerberon, *Histoire générale du jans.*, I, p. 195, 297.
- (19) Ils suivaient de près l'exemple des feuillants qui avaient eu des relations avec Port-Royal. R. Rapin, *Mémoires*, I, p. 410. *Mém. Utrecht, Lettres de s. François de Sales* (nov. 1621), IV, p. 416, J.-M. de l'Enfant-Jésus, « Deux siècles de vie carmélitaine » in *Etudes carmélitaines*, 1935, p. 41.
- (20) Saint-Amour, *Journal*, p. 287.
- (21) *Pascal et Jean de la Croix*, p. 101 sqq.
- (22) Vermeyleylen, p. 84. Fontaine, *Mémoires pour servir à l'hist. de Port-Royal*, I, p. CX.
- (23) Rés. 2086 E.
- (24) Au XVIII^e siècle, un carme louera cette traduction : Vermeyleylen, p. 84.
- (25) « Les ordres religieux particulièrement surveillés par les jésuites qui les jalouaient durent se faire bien petits et bien humbles pour ne pas être inquiétés » (Gerberon, I, p. 195). A. Gazier, *Histoire du jansénisme*, p. 153.
- (26) L. Cognet, *La réforme de Port-Royal*, p. 134, 142, 155. Cognet, *Relation écrite par la Mère Angélique...* p. 54. *Mém. Utrecht*, I, p. 59.
- (27) *Mém. Utrecht*, I, p. 174 ; II, p. 287.
- (28) *Ibid.*, p. 217. Orcibal, *Corr. Jansénius*, p. 498.
- (29) *Mém. Utrecht*, II, p. 268. Brémond, *Histoire du sentiment religieux*, XI, p. 251. *La Vénérable Madeleine de S. Joseph*, p. 242.
- (30) *Mém. Utrecht*, II, p. 311 et suiv.
- (31) *Ibid.*, p. 315, 316.
- (32) *Ibid.*, I, p. 327.
- (33) *Mém. Utrecht*, II, p. 263, 316. Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales*, p. 54; *Relation écrite par la Mère Angélique*, p. 115.
- (34) Sur la demande d'Angélique.
- (35) *Mém. d'Utrecht*, I, p. 291-293.
- (36) *Ibid.*, II, p. 318. Camus, Zamet sont aussi en relation avec Madeleine, *La Véritable Madeleine de S. Joseph*, p. 190, 461.
- (37) *Mém. Utrecht*, I, p. 218.
- (38) *Ibid.*, II, p. 318. *V. Madeleine*, p. 242.
- (39) « Elles avaient quelques poireaux aux mêmes endroits », *Mém. Utrecht*, II, p. 318.
- (40) *Ibid.* Madeleine eut une influence considérable sur tout le Carmel français. Les chroniques des carmels ne gardent aucune trace de ces passages ; le nom d'Angélique ne figure nulle part.
- (41) *V. Madeleine*, p. 242-244.
- (41bis) Lancelot, *Mémoires*, o. 391.
- (42) *Mém. Utrecht*, I, p.206 ; II, p. 318.
- (43) *Ibid.*, III, p. 270.
- (44) *Ibid.*, II, p. 607.
- (45) Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales*, p. 249.
- (46) *V. Madeleine*, p. 352.
- (47) Quand Zamet a l'idée de l'Institut du Saint-Sacrement, son projet est ambigu : il veut des filles d'oraison mais un monastère célèbre dans le meilleur quartier..., des religieuses capables d'entretenir les princesses. *Mém. Utrecht*, I, p. 426427.
- (48) *Ibid.*, I, p. 427-443. Lancelot, *Mémoires*, p. 391. J. Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, p. 18, 19. Cognet, *Relation écrite par la Mère Angélique*, p. 128 sq.

- (49) *Mém. Utrecht*, II, p. 317, 349. Angélique est bien alors dans la ligne de Jean de la Croix.
- (50) *Ibid.*, p. 354.
- (51) *Ibid.*
- (52) Pour la description de l'église. *Les curiosités de Paris*, I, p. 431.
- A. Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*, p. 13.
- (53) *Mém. Utrecht*, II, p. 355. A. Gazier, *Jeanne de Chantal et la Mère Angélique*, p. 91.
- (54) *Mém. Utrecht*, II, p. 313.
- (55) Cognet, *La Mère Angélique et saint François de Sales*, p. 37. Arnauld, *Œuvres*, t. 37, p. 148.
- (56) *Ibid.*, p. 145.
- (57) *Ibid.*, p. 148.
- (58) *Mém. Utrecht*, I, p. 219.
- (59) A. Gazier, *Hist. jans.*, p. 141.
- (60) Besoigne, I, p. 33.
- (61) *Mém. Utrecht*, II, p. 393.
- (62) Bremond, *op. cit.*, IX, p. 226, 227.
- (63) Cognet, *La réforme de Port-Royal*, p. 194.
- (64) Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, p. 234.
- (65) Rabin, *Mémoires*, II, p. 302 ; III, p. 162.
- (66) *Mém. Utrecht*, II, p. 368.
- (67) Gerberon, *Histoire du jansénisme*, I, p. 142. Batterel, *Histoire de l'Oratoire*, I, p. 422, 425.
- (68) Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, p. 189-190. Dans la liste des couvents où sont prisonnières les filles de Port-Royal, on ne trouve pas de carmels (Besoigne, II, p. 92, 127, 488). Certaines carmélites de la rue St-Jacques, de Mons, de Narbonne, soutinrent même ouvertement Port-Royal en 1664-1669. *Ibid.*, I, p. 591.
- (69) Lancelot, *Mémoires touchant Saint-Cyran*, p. 85.
- (70) A. Gazier, *Jeanne de Chantal et Angélique*, p. 188. M. Auclair, *La vie de sainte Thérèse d'Avila*, p. 453.
- (71) Orcibal, *La spiritualité de St-Cyran*, p. 468. *Le Chemin de la perfection*, chap. XL.
- (72) *Jeanne de Chantal et Angélique*, p. 198.
- (TJ) *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 58, 73, 134. *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 21, 83.
- (74) *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 58. *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 76.
- (75) *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 74.
- (76) Bremond, *op. cit.*, IV, p. 61.
- (77) Sans parler des copies manuscrites qui circulaient avant, ni de l'édition espagnole de 1618, ni des traductions faites à Bordeaux dans les années 1615-1618 et que Jean Orcibal connaît mieux que quiconque.
- (78) Orcibal, *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 241. Lancelot, *Mémoires touchant... Saint-Cyran*, II, p. 182, 183, 493. *Lettre XXI* de Saint-Cyran.
- (78bis) Fontaine, *Mémoires*, p. 212.
- (79) Bruno de Jésus-Marie, *La belle Acarie...*, p. 657-659.
- (80) Par la Mère Isabelle des Anges, la seule carmélite espagnole qui fût demeurée en France.
- (81) Le chap. XV, « Petite Bibliothèque de Dévotion », dit : « les traités du P. Jean de Jésus Maria (disciple de Jean de la Croix, cité par F. de Sales) et du P. Jean de la Croix, Carmes déchaussés, sont merveilleusement pleins de l'esprit de piété... ».
- (82) Voir notre *Pascal et Jean de la Croix*, 1987, appendices C et H. On peut ajouter ceci. Avant 1618 un groupe d'ecclésiastiques de Bordeaux traduit les œuvres de Jean de la Croix, sous le patronage du doyen de l'église métropolitaine, le conseiller-clerc Jacques des Aygues.

Enfin, le premier carme français fut Jean Makanam, d'une famille d'origine anglaise ou sans doute écossaise, installée à Bordeaux depuis le début du XV^e siècle. Jean naît à Bordeaux vers 1575, part adolescent à Rome pour se mieux former aux usages de la noblesse. Après une période de débauche, il se convertit, suit les *Exercices* chez les Jésuites, lit les œuvres de sainte Thérèse, entre au couvent des carmes déchaussés à Rome, en 1600, refuse un parti avantageux proposé par sa famille, passe au couvent de Gênes, y fait profession en 1601 : c'est le frère Denys de la Mère de Dieu. Revient en France pour fonder les couvents d'Avignon et de Paris. Et ceci qui n'est pas dans mon livre : auteur de plusieurs ouvrages publiés à Paris chez Michel Sonnius, dont *Canticorum Spiritualium Sancti Joannis a Cruce*, 1612. (*Annales carmes*, p. 148 sqq. Meauldre de La Pouyade et Comte de Saint-Saud, *Les Makanam. Les Ayquem de Montaigne*, Bordeaux, Féret, 1943).

(83) Orcibal, *Saint-Cyran et le jansénisme*, p. 93.

(84) *Vive Flamme*, st. 1, vers. 4.

(85) Professeur à la Sorbonne pendant quarante ans, il eut comme élèves : Bérulle, Condren, Olier, et la plupart des élèves de France. « ...les nonces avaient ordre de se conduire par ses avis » (Amauld, *Œuvres*, II, p. 172).

(86) Amauld, *op. cit.*, t. 37, p. 148.

(87) Il aurait pu s'appuyer sur le fait que Thérèse et Jean de la Croix avaient écrit en langue vulgaire.

(88) *Ibid.*, t. 33, p. 594.

(89) *Ibid.*, t. 21, p. 432-435 ; t. 33, p. 181 ; t. 24, p. 5.

(90) *Ibid.*, t. 10, p. 302.

(91) *Ibid.*, t. 19, p. 424, 425. De même, t. 21, p. 438 ; t. 29, p. 212-215 ; t. 30, p. 164.

(92) *Ibid.*, t. 23, p. 426-427.

(93) *Ibid.*, t. 1, p. 276.

(94) *Ibid.*, t. 27, p. 101.

(95) *Ibid.*, t. 14, p. 785.

(96) *Ibid.*, t. 11, p. 815-817.

(97) *Ibid.*, t. 1, p. 78.

(98) *Ibid.*, t. 1, p. 166.

(99) *Ibid.*, t. 1, p. 575.

(100) *Ibid.*, t. 14, p. 788, 789.

(101) *Ibid.*, t. 29, p. 355.

(102) *Ibid.*, t. 14, p. 773-774.

(103) *Ibid.*, t. 9, p. 425.

(104) *Défense de la censure contre le P. Brisacier*. Même idée, t. 29, p. 576.

(105) 1652. Arnould, *op. cit.*, t. 29, p. 577.

(106) Ex. p. 42, 43, 53, 472.

(107) Ce titre anticipe *La Réfutation des principales erreurs des quiétistes*.

(108) P. 317-318.

(109) Dosithée de Saint Alexis, déchaux, section III de *La vie de Saint Jean de la Croix* (1727), p. 578. Bremond, IV, p. 471, 492, 493.